

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pont des Trous : le permis d'urbanisme est délivré.

Les travaux de déconstruction des arches sont prévus pour fin juillet

Le projet du réaménagement du Pont des Trous et de ses abords vient de connaître une avancée. En effet, le Fonctionnaire délégué a délivré ce 27 juin le permis d'urbanisme, suite à la demande que le SPW Mobilité et Infrastructures avait introduite en novembre 2017. Les travaux de déconstruction des arches du Pont des Trous devraient démarrer dès la fin du mois de juillet prochain. Quant à leur reconstruction, celle-ci devra respecter l'aspect médiéval actuel du Pont des Trous.

Un cheminement administratif long de 19 mois vient de s'achever pour le Pont des Trous et le quartier qui l'environne. La porte d'eau médiévale, visée par les travaux d'aménagement du Haut-Escaut et de modernisation de la traversée de Tournai (dans le cadre du projet européen Seine-Escaut), va connaître une reconfiguration majeure dans les prochains mois. Ces travaux sont rendus nécessaires puisque l'arche centrale ne peut laisser passer, en l'état, les péniches standardisées de classe Va (110m x 11,4m, avec 7 mètres de hauteur libre).

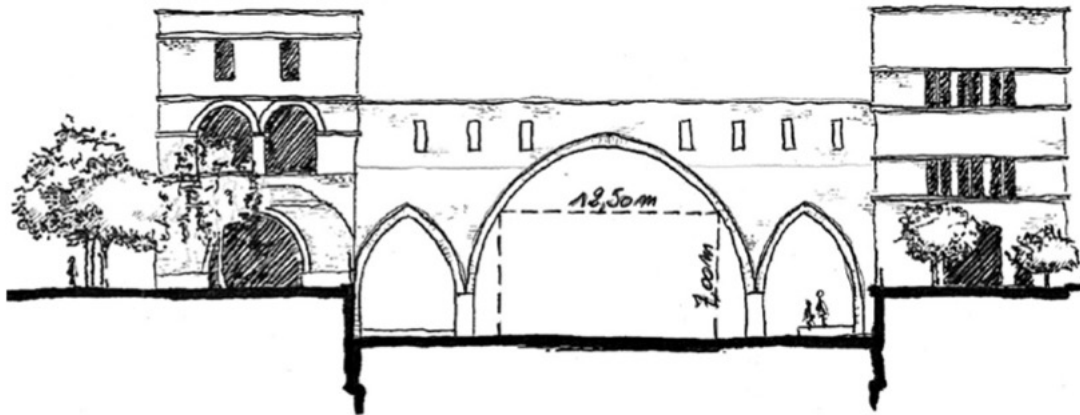
Ce 27 juin, le Fonctionnaire délégué a délivré le permis d'urbanisme qui permettra de réaliser la phase 4 du chantier de modernisation de la traversée de Tournai. Cette quatrième phase de travaux concerne la reconfiguration des trois arches du Pont des Trous et l'aménagement de ses abords, à savoir la revitalisation d'un vaste périmètre incluant une partie des quais des Vicinaux, Andreï Sakharov et Donat Casterman, mais aussi du pont Delwart et du Jardin de la Reine. Un espace dans lequel à terme, la flânerie et la détente en bord de fleuve seront privilégiées puisque la volonté était également de rapprocher les citoyens de l'Escaut, tout en remettant en valeur l'édifice classé.

Le permis d'urbanisme reprend donc les aménagements prévus pour les deux rives du quartier du Pont des Trous et le pont Delwart, aménagements qui faisaient d'ailleurs l'unanimité. Par ailleurs, comme le Ministre wallon de l'Aménagement du territoire l'avait laissé entendre en mars dernier, avant de remettre sa décision, le Fonctionnaire délégué a bien pris en compte les avis des différentes instances concernées par le projet ainsi que la sensibilité exprimée par les défenseurs du patrimoine.

Le permis autorise dès lors la déconstruction des arches de la porte d'eau, et leur reconstruction en vue de l'augmentation du gabarit navigable, afin d'atteindre 12,5m de largeur et 7m de tirant d'air sous l'arche centrale.

Résumé dans ses principales contraintes, le permis impose une reconstruction selon les principes suivants :

- Respect des contraintes patrimoniales et du rythme ternaire des arches ;
- Maintien du caractère médiéval de l'architecture ;
- Reconstruction d'une arche centrale homothétique à l'existante, libérant un gabarit de 12.5m par 7 m selon le schéma joint ci-dessous, et maintien de la largeur de la coursive existante ;
- Récupération et réutilisation autant que possible des pierres existantes ;
- Placement de lisses de guidage avec un alignement droit de 25m en amont et en aval de l'ouvrage.



Le SPW Mobilité & Infrastructures va donner instruction aux entreprises d'entamer dès que possible la déconstruction des arches du Pont des Trous.

L'analyse du permis et la finalisation des procédures à établir avant la mise en place du chantier permettent de confirmer le démarrage de cette partie des travaux au lundi 29 juillet prochain. Les travaux de déconstruction nécessiteront par ailleurs une coupure complète de la navigation les 2, 3, 4 et 5 août.

Afin de respecter tant les contraintes du permis (dont la réutilisation, selon leur état, des pierres) et le caractère classé et emblématique de l'ouvrage, de nombreuses précautions seront prises lors des opérations de déconstruction.

D'ici à la mi-juillet, le SPW communiquera d'ailleurs avec plus de détails sur le contenu et l'échelonnement des opérations prévues pour cette déconstruction, et sur les autres opérations qui mèneront jusqu'au terme de la phase 4 de ce chantier.

Pour rappel, les phasage, planning et budget globaux du chantier

Phase 1

Entamée officiellement depuis la mi-avril 2017, la première phase des travaux se concentre, en rive droite, sur la zone incluse entre le pont-à-Ponts et le pont Notre-Dame (pont-levant). Elle comporte l'élargissement de l'Escaut à hauteur du quai Saint-Brice – ainsi que la réfection complète des espaces publics – pour y permettre le passage en toute sécurité des péniches de classe Va. Le remplacement complet du pont-à-Ponts existant par un pont au tablier moins épais est intervenu en juin 2018.

Fin prévue des travaux : novembre 2019.

Phase 2

La seconde phase du chantier prévoit le réaménagement complet, rive gauche, des murs de quais et des voiries non encore rénovées (Taille-Pierres et Poissonsceaux), depuis le pont-à-Ponts jusqu'au pont Devallée. Cette étape comprendra également l'intégration d'un môle et d'une halte nautique évolutive (stationnement journalier de bateaux pouvant être alimentés en eau et électricité), implantée à hauteur du quai Taille-Pierres et dont le chantier a débuté. Pas d'élargissement prévu, ici, la passe navigable étant bien assez large pour intégrer ces aménagements et la navigation des péniches de 2000 T.

Fin prévue (halte et voiries) au 4^e trimestre 2020



Phase 3

La troisième étape de ce chantier se concentre sur la refonte complète, en rive droite, des quais non encore aménagés ainsi que le rafraîchissement des murs de quai. Il s'agit des quais Vifquin et du Luchet d'Antoine, depuis la rue Clercamps jusqu'au pont Devallée. Ces travaux de voirie vont considérablement améliorer l'agrément des lieux, la proximité avec le fleuve et la sécurité des différents usagers.

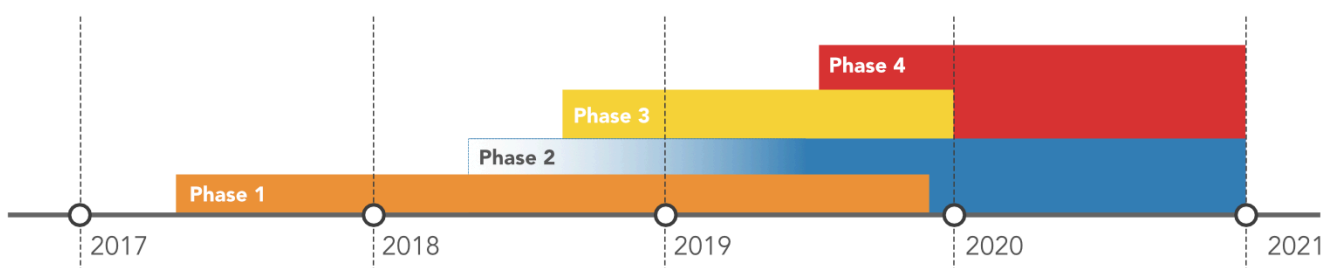
Fin prévue des travaux : fin 2019

Phase 4

Cette quatrième et dernière phase de la modernisation de la traversée de Tournai par l'Escaut, se concentre donc sur la reconfiguration des arches du Pont des Troues ainsi que le réaménagement des quais voisins Casterman, Sakharov et des Vicinaux, ainsi que du pont Delwart. Ici également, les aménagements sont conçus pour rapprocher les citoyens du fleuve.

Début des travaux : 29 juillet 2019

Planning des travaux



Budget total : 36.995.000 €

Scaldistournai ?

Tournai, c'est l'Escaut, l'Escaut, c'est Tournai. Tournai est née et a prospéré au fil du fleuve scaldéen. D'ici fin 2020, la ville va voir les abords de son fleuve entièrement rénovés. Du pont Devallée au Sud-Est, au pont Delwart au nord-ouest, 2,7 des 4 km de quais que la ville partage avec l'Escaut seront entièrement réaménagés ! C'est le chantier de modernisation de la traversée de Tournai à la classe CEMT Va, rebaptisé Scaldistournai.

Ainsi, l'Escaut est en cours d'élargissement sur 250 mètres, à hauteur du quai Saint-Brice et sous le Pont des Trous, pour permettre le passage des péniches de classe Va (2.000 tonnes). Les enjeux économiques et environnementaux sont considérables : il s'agissait de l'un des derniers goulets d'étranglement sur les 450 km de voies navigables wallonnes, au cœur du maillage européen Seine-Escaut.

Reposant sur un budget de 37 millions d'euros, ce chantier divisé en 4 phases (lire ci-dessus) est cofinancé par la Wallonie et l'Union européenne dans le cadre du projet européen Seine-Escaut. Une part importante de ce budget est consacré à l'embellissement des quais de Tournai, ce qui constitue une occasion unique pour redonner aux abords du fleuve le cachet qu'ils méritent.

Contact presse

Alexandre Valée

info@scaldistournai.eu

0495 276 286

Infos, photos

www.facebook.com/scaldistournai

www.scaldistournai.eu



Cofinancé par l'Union européenne

Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe

